



LEGENDE

ELEMENTS SUPERPOSES

Périmètres superposés

- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT CATÉGORIE 1
- PÉRIMÈTRE D'ENSEMBLE D'IMMEUBLES PROTÉGÉS DE CATÉGORIE 2
- PÉRIMÈTRE ARCHÉOLOGIQUE
- PÉRIMÈTRE SOUMIS À DES MESURES D'HARMONISATION

Éléments protégés superposés

- ARBRE - BOISEMENT HORS FORÊT
  - VERGER - BOISEMENT HORS FORÊT
  - ALLÉE D'ARBRE - BOISEMENT HORS FORÊT
  - HAIE / SURFACE BOISÉE - BOISEMENT HORS FORÊT
- LES BOISEMENTS HORS-FORÊT EN DEHORS DE LA ZONE À BÂTIR SONT PROTÉGÉS PAR LA LPMAT

COURS D'EAU

Immeubles protégés

- CATÉGORIE 1
- CATÉGORIE 2
- CATÉGORIE 3

Voies de communication historiques protégées

- CHEMIN IVS CATÉGORIE DE PROTECTION 1
- CHEMIN IVS CATÉGORIE DE PROTECTION 2
- VUES PROTÉGÉES

Autres éléments superposés

- BÂTIMENT NON SOUMIS À L'IBUS
- DÉROGATION POUR LA DISTANCE DE CONSTRUCTION À LA FORÊT

INFORMATIONS INDICATIVES

- AIRE FORESTIÈRE
- ZONES À BÂTIR LÉGALISÉES
- SITE POLLUÉ - AIRE D'ENTREPRISE
- SITE POLLUÉ - SITE DE STOCKAGE
- DOMAINE ATTENANT À UNE INSTALLATION SOUMISE À L'OPAM
- CONSTATION DE LA NATURE FORESTIÈRE (DÉCISION DIAF DU 27.08.2014)
- LIGNE ÉLECTRIQUE À HAUTE TENSION
- COURS D'EAU À CIEL OUVERT
- COURS D'EAU SOUTERRAIN (TRACÉ EXACT)
- PROJET DE NOUVEAU TRACÉ
- LIMITE COMMUNALE

Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n°40, du 4 octobre 2024

Adopté par le Conseil communal de la commune de Villars-sur-Glâne, le .....

Le Syndic : ..... Le Secrétaire : .....

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), le .....

Le Conseiller d'Etat, Directeur : .....

Références

Données de la carte : © Etat de Fribourg

Mise à jour du cadastre : Janvier 2023

Données du plan : Echelle : 1 : 5'000 Format : 594x1050 mm

